

ABONNEMENTS.

Un mois. . . . . 4 fr.
Trois mois. . . . . 11
Par la poste. . . . . 15
Un N°. . . . . 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

CHEMIN DE FER.

Table of train schedules for the Chemin de Fer, listing routes between Liège, Anvers, Gand, and other stations with departure and arrival times.

ALLEMAGNE. — Francfort, 22 octobre.

On écrit de Stuttgart, le 21 octobre: S. M. le roi a daigné accorder aujourd'hui une audience à M. le comte Van der Duyn de Maadam, envoyé par le roi de Hollande pour demander pour le prince héréditaire d'Orange la main de la princesse Sophie Frédérique Mathilde de Wurtemberg.

— On écrit de Necker, le 7 octobre:

Le jour même où l'allocution papale est partie de Rome pour Berlin, on a expédié une note par laquelle l'Autriche intervient dans le différend entre la Prusse et la cour de Rome.

Cette note est conçue avec beaucoup de réserve; elle concilie tous les intérêts, mais insiste cependant sur une décision.

FRANCE. — Paris, le 25 octobre.

Le Moniteur publie la dépêche télégraphique suivante de Toulon du 23 octobre, à midi:

« Fort de France, le 11 octobre.

« Le maréchal Valée à M. le ministre de la guerre.

« L'établissement que l'armée forme dans la rade de Stora avance rapidement: Une partie de la ligne de défense est terminée, et les travaux se poursuivent activement sur tous les points.

« L'agitation qui s'était manifestée chez les Kabyles se calme; ils se résignent à voir de nouveaux dominateurs au milieu d'eux après quarante ans d'indépendance.

« Les approvisionnement du camp sont assurés par mer, et, sous peu de jours, Constantine recevra du Fort de France les denrées qui lui venaient précédemment par Bone.

« Pour copie:

« L'administrateur de la ligne télégraphique, Alp. Foy.

« Le bruit est répandu depuis ce matin que don Carlos était sous les murs de Burgos. Cette nouvelle aurait été apportée hier au soir au ministère par une dépêche télégraphique. Un courrier a été expédié ce matin pour Bayonne.

« Quelques agents secrets ont été envoyés, dit-on, depuis quelques jours à Bordeaux pour surveiller les légitimistes du Midi. Cette mesure a été prise, sans doute, lorsqu'on a su l'entrée en Espagne de la princesse de Beira.

« On lit dans le Moniteur parisien:

« Un des députés de la gauche, M. Lacroze, vient de déclarer dans une lettre publiée par l'Armoricain de Brest, qu'il se sépare hautement de l'opposition dans la question importante de la réforme électorale.

« M. Lacroze n'est pas seulement le mandataire des citoyens de Brest, il est aussi colonel de la garde nationale. C'est en cette double qualité qu'il proteste contre la réforme électorale.

« Comme garde national, dit-il, je refuse de signer la pétition qui se résume par ces mots: Tout garde national doit être électeur. Comme député, je repousserai de mon vote une subversion aussi complète de la loi électorale.

« MM. Bethman frères, banquiers à Francfort, ont formé devant le tribunal de commerce de la Seine, contre M. Rougemont de Lowenberg, banquier à Paris, MM. Bellamy, Jones et compagnie, gérans de la compagnie centrale de transport et de navigation; le duc de Caraman; MM. P. Portal et compagnie; Balguerie et compagnie; Barton et Guesnier, banquiers à Bordeaux, et MM. Viguerie et compagnie, banquiers à Toulouse, fondateurs de cette compagnie, une demande en résiliation de la souscription de 2,289 actions, en restitution de la somme de 301,150 fr. pour les deux premiers versements opérés sur lesdites actions, et en paiement d'une somme de 100,000 fr. de dommages-intérêts.

« L'audience d'hier, présidée par M. Gaillard, a été consacrée à la plaidoirie de M. Crémieux, pour les demandeurs, et de M. Belanglé, pour M. Rougemont de Lowenberg.

« L'heure avancée n'a pas permis à M. Teste, avocat de M. le duc de Caraman et des autres fondateurs de la compagnie d'achever sa plaidoirie, et le tribunal a accordé une audience extraordinaire pour samedi prochain à midi. M. Teste achèvera sa plaidoirie, M. Duvergier doit ensuite porter la parole pour les gérans de la société.

« M. Bertin aîné, directeur du Journal des Débats, vient d'être frappé d'une attaque d'apoplexie; son état est des plus graves et donné les plus vives inquiétudes à sa famille.

« M. Vals, directeur de l'Observatoire de Marseille, a écrit à l'Académie des sciences de France pour lui annoncer

qu'il est parvenu à distinguer la comète à courte période; elle est d'une faiblesse extrême. Son diamètre était de 20 minutes le 6 octobre, et de 25 le 18.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Madrid, le 18 octobre: « On avait dit que le ministre de l'intérieur sollicitait sa retraite; mais il est maintenant certain qu'il continuera à faire partie du cabinet. Le refus du général Alaix de prendre le portefeuille de la guerre, ne semble pas moins certain.

« On assure que, d'après l'avis des douze généraux convoqués pour entendre la communication des plans de Narvaez, le gouvernement a approuvé ces plans. Ils consistent à porter à 40,000 hommes le chiffre de l'armée de réserve qui serait destinée à couvrir à la fois la capitale, les deux Castilles et l'Aragon.

« Une lettre de Cadix, du 11 octobre, annonce que le bateau à vapeur le Tage, ayant à bord S. A. R. le duc de Cambridge, âgé de 19 ans, qui va prendre à Gibraltar le commandement d'un régiment, est arrivé dans ce port.

HOLLANDE.

Voici l'adresse des États-Généraux qui sera présentée aujourd'hui au Roi:

« Sire, « Si nous reportons les yeux avec une nouvelle tristesse sur la raison douloureuse qui nous prive de la présence de Votre Majesté à l'ouverture de la précédente session, il nous a été agréable de voir V. M. au milieu de nous au commencement de cette session, accompagnée, pour la première fois, du prince héréditaire d'Orange, un rejeton de cette maison à laquelle est lié si étroitement le salut de la Néerlande et que nous entourons du même amour que nous vouons à notre patrie.

« Nous nous félicitons de la communication reçue de V. M. nous venons lui offrir nos hommages, nous le sentons d'autant plus vivement. Nous sommes unanimes pour nous unir à V. M. lorsque vers la fin de notre précédente session, elle nous donna connaissance de la déclaration remise par elle aux représentants des cours d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie. Nous nous tenions assurés que par là serait amenée une prompt solution de nos affaires extérieures. Nous pouvions du moins attendre avec justice que cette déclaration fondée sur les décisions des puissances elles-mêmes et déclarées sans appel, conduirait à une fin quelconque et que justice serait enfin rendue et à V. M. dans ses efforts pour le bien-être des intérêts du pays et au peuple fidèle à son roi et à ses devoirs. Il nous est pénible de voir qu'on attende encore la réponse à cette déclaration.

« Votre Majesté garde toujours l'espérance que cette réponse conduira à une conclusion compatible avec l'honneur et les vrais intérêts du peuple néerlandais. Si cependant, et par suite d'une inconcevable politique, cette espérance n'était pas réalisée, V. M. nous trouverait prêts à la soutenir dans ses efforts pour arriver à une conclusion.

« Nous témoignons notre reconnaissance à V. M. pour l'assurance qu'elle nous a donnée que ses rapports amicaux avec les puissances étrangères n'ont pas subi de changement depuis notre dernière session.

« Nous sommes très heureux d'apprendre que les traités de commerce conclus l'année dernière avec la Prusse et la Grande-Bretagne, aient répondu au but que l'on avait en vue; nous espérons que les nouvelles négociations, ouvertes sous les mêmes auspices, raviveront de plus en plus nos rapports commerciaux avec l'Allemagne.

« Ici l'adresse traite de toutes les questions administratives et de politique intérieure dont le discours du roi faisait mention. Elle se termine ainsi:

« Au début de cette session, nous nous sentons animés du même zèle pour nous occuper, de concert avec V. M. et en suivant la voie tracée, de tout ce qui peut être favorable au salut de la patrie; c'est avec confiance que nous appelons les bénédictions du Tout-Puissant sur ces efforts communs.

« L'Onpartydige poursuit l'énumération des griefs des catholiques néerlandais contre le gouvernement. Dans son dernier numéro il se plaint de l'excessive influence exercée par le protestantisme dans tous les pouvoirs de l'état. Il montre que l'intolérance la plus injuste inspire la conduite des protestans à l'égard des catholiques. Cette intolérance a été érigée en système; aucun protestant ne votera jamais en faveur d'un catholique, quels que soient d'ailleurs les talens et le patriotisme dont ce dernier ait fait preuve. A l'appui de ces plaintes, l'Onpartydige cite la représentation de la Hollande proprement dite, qui compte 22 membres aux états-généraux. Eh bien, de ces 22 membres, pas un seul n'est catholique, quoique les catholiques forment plus d'un tiers de la population de ces provinces (Hollande septentrionale et méridionale.) Comme le ministre dirige les élections à peu-près à sa guise, il est évident que le pouvoir hait les catholiques. Nous disons, ajoute l'Onpartydige, qu'il les hait et non qu'il les craint, car il n'a pas lieu de redouter une catégorie de citoyens aussi dévoués que les autres au pays et à la dynastie.

BELGIQUE — Bruxelles, le 26 octobre.

Par arrêté royal en date du 15 octobre 1838, le sieur Henri Spelenberg a été nommé vice-consul de Belgique à Trieste (Illyrie.)

Le gouvernement de S. M. la reine-régente d'Espagne vient de délivrer à M. François de Gaminde, consul à Bilbao (Biscaye), l'aveugatur qui l'autorise à exercer ses fonctions.

On apprend que le ministre des finances doit présenter aux chambres dès le commencement de la session un projet de loi relatif à l'enregistrement des actes de société, pour frapper d'un droit proportionnel l'apport des immeubles. On se rappelle que la cour de cassation a décidé que d'après les lois existantes les immeubles apportés en société n'étaient passibles d'aucun droit; cette décision a fait perdre au trésor public pendant ces dernières années environ cinq millions de francs à cause des nombreuses sociétés anonymes qui se sont formées.

De hardis spéculateurs ont même, paraît-il, trouvé moyen d'exploiter différemment l'arrêt de la cour de cassation et de frustrer le trésor des droits de mutation de propriété en formant des sociétés fictives dans lesquelles l'un des associés apportait un immeuble et l'autre l'équivalent en espèces; cet acte de société ne payait que le droit fixe de 5 fr. 47; au bout de quelques mois la société était dissoute et dans le partage fait entre associés, celui qui avait apporté les espèces retirait l'immeuble, et l'autre l'argent. Cet acte de dissolution n'étant également passible d'aucun droit proportionnel, il s'ensuit qu'on avait opéré une véritable vente de propriété immobilière sans rien payer au trésor. Le projet de loi du ministre de finances a également pour but de remédier à cet abus.

Bruxelles, le 26 octobre. (3 heures.) — Rien de saillant à signaler les transactions au comptant ne sont ni moins ni plus actives que les jours précédents, mais il y a de nombreuses demandes à primes pour certaines valeurs. Fonds de l'Etat: dette active 2 1/2 p. c. 54 1/2 A., 5 p. c. 109 1/8, 4 p. c. 95, 3 p. c. 75 1/2; Société Générale titres en nom n. 825 et A., Société de Mutualité 1150 (115) et P.; Société Civile 1250 (125); Banque de Belgique 1595 (159 1/2) P.; Actions-Rédémptions 960 (96) P.; Canal de la Sambre à l'Oise 1125 (112 1/2); Société Nationale 1250 (125) P.; Chemin de fer: Flénu 940 (94) A.; Sambre et Meuse 86 1/2 (452 50) P.; Cologne 935 P.

L'actif espagnol n'a pas donné lieu à beaucoup d'affaires son cours est 15 3/4 A. 7 1/8 P.

Après la cote les mutuelles étaient à 1127 50 [112 3/4] A., 1150 (115) beaucoup de papiers, on continuait à demander des primes à un mois.

Graines et huiles de colza sans affaires, tourteaux, précédents prix.

Point de cours d'Anvers à cause du mauvais temps.

LIÈGE, LE 27 OCTOBRE.

BATEAUX A VAPEUR.

Le service régulier des bateaux à vapeur, entre Liège et Namur, a commencé avant-hier, ainsi que nous l'avions annoncé. Le nombre des passagers à bord était assez grand. Mais il s'en faut de beaucoup que l'empressement avec lequel on accueille ce nouveau mode de transport soit semblable à celui que l'on a montré pour les chemins de fer. Cette différence est naturelle. Quiconque a voyagé, ou simplement fait une excursion, en Allemagne, en Hollande, en France, en l'occasion de voir des bateaux à vapeur. Il ne lui fallait pas même aller si loin. Le port d'Anvers a les siens. On connaît donc déjà ce mode de communication, tandis que les chemins de fer, avant 1834, étaient inconnus à tous ceux qui n'avaient jamais visité l'Angleterre. D'un autre côté, le trajet par bateaux à vapeur, entre les différentes villes qu'ils sont destinés à mettre en relation, est généralement moins rapide, sur les grandes rivières, que le trajet par le railway. La résistance des grands courans est difficile à surmonter. En remontant, on marche lentement, et il faudrait de bien puissantes machines pour obtenir, dans ce cas, une vitesse de quatre lieues à l'heure. Nous ne sachons pas qu'on soit parvenu, jusqu'à présent, à ce résultat.

On met huit heures à faire le trajet de Liège à Namur qui est de treize lieues par eau. C'est trop. On attribue cette lenteur à la construction défectueuse de la machine qui est, dit-on, d'une force insuffisante. S'il en était réellement la cause, il serait facile de la faire disparaître, en substituant une machine plus forte à celle qui fait aujourd'hui le service à bord du bateau. La perte qui en résulterait pour les actionnaires serait insignifiante. La machine actuelle pourrait être appropriée à d'autres usages. Nous engageons donc la commission administrative, dans l'intérêt de son entreprise autant que dans l'intérêt du public, à changer cet état de choses. Nous avons été témoins, jeudi dernier, du départ du bateau. A sept heures du matin, il quitta le rivage de sur Meuse, et ce ne fut que vers sept heures et demie qu'il atteignit la Chapelle du Paradis. Encore fallut-il aider au travail de la machine par de grands coups de fer. On dit même qu'à certains endroits on est obligé d'atteler des chevaux. Il est nécessaire de remédier à ces inconvéniens. Les actionnaires



**THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.**

Dimanche 28 octobre 1858, 1<sup>re</sup> représentation du second mois d'abonnement, la reprise de Zampa, opéra-comique en 3 actes.  
La seconde représentation de : LES IMPRESSIONS DE VOYAGE, vaudeville.

**TAXE DU PAIN DU 27 OCTOBRE.**

Pain de seigle. . . . . 40 centimes.  
Pain moitié seigle et moitié froment. 51  
Pain de ménage. . . . . 62

**ANNONCES.**

**DIMANCHE et LUNDI on JETTERA DES ROUES DE DINDONS** chez DEBOEUR, faubourg St-Gilles. 1286

**A L'OCCASION DE LA FÊTE A XHOVEMONT,**  
**BAL** Dimanche et Lundi, 28 et 29 courant, chez André THONARD. 1505

**HUITRES ANGLAISES** chez ANDRIEN, rue Souv.-Pont.  
La V<sup>e</sup> CHARLES née DENEUMOULIN, place St-Denis, n° 14 nouveau, a reçu Bougies transparentes, et de l'Etoile, Chandelles de Brabant, Huile épurée, Fromage de Hollande et Gruyère. 1498

**A VENDRE PIANOS** verticaux neufs, rue St-Ursule, n° 885.

**A VENDRE FORTE PRESSE**  
à satiner le papier n'ayant jamais servi. — S'adresser rue du Séminaire, N° 322 bis.

**MAISON avec JARDIN à LOUER**, sise au quai d'Avroy. S'y adresser, n. 619. 1478

**AVIS POUR MM. LES AMATEURS DE CHEVAUX.**

M. HILGERS, marchand de chevaux, à l'honneur d'annoncer qu'il est arrivé ici avec un grand transport de très-beaux chevaux de voiture, de selle et de jilbury, chez M. JONGEN, à l'Hôtel de Brabant.

**BON CHEVAL**, propre à tout usage, à VENDRE de suite au n° 281-19, rue Sœurs de Hasque, à Liège. 1525

**SEIGNE** à l'honneur de prévenir les amateurs de danse, qu'il tient classe le soir à 6 heures et donne leçons particulières dans la journée, rue Souverain-Pont, n° 582, sa demeure est même rue n° 588, ou Md. et Mlle. donnent chez elles et en ville aux demoiselles leçons de danse et de maintien. 1457

**A LOUER POUR LE NOEL PROCHAIN, UNE BELLE ET SOLIDE MAISON.**

Avec jardin, cours, remise et écurie, sise faubourg St-Laurent, n° 1127. S'adresser n° 1126, même faubourg, 1415

**A VENDRE**, sous des conditions et à un taux fort avantageux, **UNE FERME** de près de six bonniers, située en Wez, commune de Battice.  
S'adresser au notaire SERVAIS, à Liège, place derrière la Comédie, n° 2

**A VENDRE UNE BELLE MAISON** située quai de la Sauvenière, à proximité de la salle de Spectacle.  
Cette maison, bâtie avec soin, réunit à la solidité une distribution des plus commodes, elle se compose de plusieurs beaux salons, place à manger, cuisine, cour, remise et écuries.  
S'adresser quai de la Sauvenière, n° 56. 1520

**BEAU DOMAINE PATRIMONIAL A VENDRE** de gré-à-gré et avec grande facilité de paiement.  
S'adresser, pour renseignements et traiter de l'opération, au notaire SERVAIS, place derrière le Spectacle, n° 2, à Liège.  
On est prié d'affranchir les lettres.

**LE MARDI 6 NOVEMBRE 1858**, à 10 heures du matin, Le notaire GILON fera VENDRE dans son bois de la Marchandise d'Aras, commune de Seraing,

**HUIT BONNIERS DE BEAUX TAILLIS**  
Divisés en dix portions.  
Cette vente aura lieu en la demeure du garde dans ledit bois, A CREDIT. 1510

**A VENDRE DE GRE A GRÉ DEUX MAISONS SITUÉES A VISÉ,**

étant l'une à l'autre, ne faisant qu'un seul corps de bâtiment, composées de sept pièces par terre, neuf à l'étage, vastes greniers, cour, écuries, quatre belles caves; placées rue du Tochet, au centre de la commune, cette habitation réunit toute espèce d'avantages pour le commerce ou toute autre destination. S'adresser au notaire LEROUX, à Visé. 1515

**SOIERIES, SCHALLS, Modes et Nouveautés,**  
RUE VINAVE-D'ILE, N° 606.

**M<sup>me</sup>. BEAUJEAN-BAYET**  
A l'honneur d'annoncer  
**SON RETOUR DE PARIS.**

Les objets de goût qu'elle a rapportés, consistent notamment en Chapeaux, Coiffures, Bonnets Blondes et Bonnets Dentelles, Châtelaines et beaucoup d'Articles de Modes confectionnés. Schalls Velours brodés, Schalls Velours damas, Schalls pluche glacé, Schalls Satin pisme; Manteaux et Sorties de bal pour dames, dont la richesse et l'élégance des formes nelaissent rien à désirer. Elle confectionne, comme précédemment, ces objets pour lesquels on trouvera chez elle les plus belles étoffes, lingeries également confectionnées, broderies de Paris et de Nancy, dentelles noires et blanches; applications de Bruxelles, etc.

**SOIERIES POUR ROBES**, riches et des plus distinguées; levantines bayadères, levantines spolinées, damas, satins minosa, satins veloutés, satins istasir, reps glacés, etc. Soieries unies: poul de soie glacé, poul de soie uni, levantines, satins de Chine, velours des Indes, reps, etc. — Une partie de satins brochés à 2 fr. 85 c. marcelines fortes à 2 fr. gros de napes à 2 fr. 25 c.

**UNE TRÈS FORTE PARTIE DE MÉRINOS FRANCAIS**, achetée avant la hausse et l'augmentation des droits, à 25 p. 0/10 au dessous du cours; napolitaines imprimées, satins laine, étoffes brochées, mousselines laine, mousselines bayadères, mousselines imprimées et brodées dans tous les genres, etc.; Schalls cachemires, y compris schall Egyptien qui vient de paraître, schalls indous, schalls cabilles, etc.

**TOILETTES COMPLETTES POUR NOCES:**  
Elle a joint à ses articles, les cravates pour hommes, foulards et gilets habillés, en velours, cachemire et soie, la ganterie pour hommes et dames, en tre. qualité, les chaussettes et bonnets soie.

En relations avec les premières maisons de pelletteries, elle s'est décidée à tenir cet article **POUR SON COMPTE**, afin de procurer aux acheteurs tous les avantages possibles; ainsi, l'on trouvera chez elles les plus belles fourrures aux plus bas prix.

Les assortimens pour deuil sont des plus complets; elle apporte tous ses soins à les composer toujours des plus beaux articles.

Rubans et cordons de ceinture, plumes, fleurs oiseaux de Paradis, et généralement tous les articles de grande nouveauté. 1525

**PAR SUITE DE SURENCHERE, LA MAISON ET DÉPENDANCES**

sise à Liège, rue Neuve, N° 444, derrière le Palais, ayant une entrée par la rue des Ravets;  
**SERA DÉFINITIVEMENT ADJUGÉE** devant M. CHOKIER, juge-de-peace, en son bureau, rue d'Amay, à Liège, par le ministère du notaire PAQUE, le JEUDI 8 Novembre 1858, à 10 heures, sur la mise à prix de 9,240 francs. 1518

Le LUNDI 12 Novembre 1858, à 10 heures, Le notaire PAQUE, exposera en VENTE DÉFINITIVE et sans réserve, en son étude, rue Souverain-Pont, à Liège, la BELLE et

**GRANDE MAISON**

avec jardin, pompe, citerne et vastes caves, située à Liège, faubourg St-Gilles, n. 485, joignant au Beau-Regard, sur la mise à prix de 17,000 francs, dont une partie en rente et le reste payable avec toute facilité.

Cette PROPRIÉTÉ se trouve à proximité de la station du chemin de fer et près du jardin botanique, sur lequel elle domine entièrement. 1519

**Viande. - Bière. Vinaigre. - Savon.**

La Commission Administrative des Hospices Civils de Liège mettra en ADJUDICATION PUBLIQUE au rabais par voie de soumission, puis de vive voix et à l'extinction des feux, à la salle de ses séances, la FURNITURE DES OBJETS suivants nécessaires à ses établissements pendant l'année 1859.

1<sup>o</sup> Le MERCREDI 28 Novembre 1858, à 5 heures précises de relevée, la VIANDE en un lot et la BIÈRE aussi en un lot.

2<sup>o</sup> Le MERCREDI 5 décembre 1858, à la même heure, le VINAIGRE en un lot et le SAVON aussi en un lot.

N. B. L'ADJUDICATION de ce dernier objet ne sera que pour les six premiers mois de l'année 1859.

Les soumissions devront être remises au plus tard le jour de l'adjudication; avant midi, au Secrétariat de la commission où l'on peut voir tous les jours de 9 à 5 heures les cahiers des charges. Les soumissionnaires de vinaigre devront joindre à leur soumission un litre de vinaigre pour échantillon.

Les seuls soumissionnaires sont admis à concourir. 1512

**VENTE D'IMMEUBLES SIS A ANS.**

LUNDI 12 NOVEMBRE 1858, à deux heures de l'après-midi, en la demeure de M. FALIZE, à l'enseigne de Marengo, à Ans, M<sup>e</sup> DEBEFVE, notaire, procédera, en présence de M. le juge-de-peace des cantons du Sud et de l'Ouest de la ville de Liège;

**A L'ADJUDICATION PUBLIQUE AUX ENCHÈRES**

**d'une Maison, n. 146,**

avec cour et 15 ares 29 mètres carrés de jardin potager en dépendant, située à Ans, en lieu dit: *Ruelle Hurbise*, tenant d'un côté à Ernest Leclercq et d'autre, à M<sup>me</sup> De Grady née Hardy.

S'adresser, pour connaître les conditions, au dit notaire DEBEFVE, rue Sœurs-de-Hasque, à Liège; et à M. DANTHINNE, à Ans, N° 271. 1516

LUNDI 29 DE CE MOIS, à 10 heures, Le notaire PAQUE vendra publiquement, en son étude à Liège,

**UNE MAISON**

Avec cinq verges grandes de jardin et verger plantés d'arbres fruitiers, sise au lieu dit Roufosse, commune de St-Nicolas en Glain, provenant de Wathy Mignolet. 1452

Le JEUDI 8 NOVEMBRE 1858, à une heure et demie de relevée,

M<sup>e</sup> DUSART, notaire à Liège, vendra au n° 522, place St-Paul,

**UNE BELLE COLLECTION DE LIVRES**

de Droit, Jurisprudence, Histoire, etc., provenant de feu M. l'avocat Vincent.

Le catalogue se distribue chez ledit notaire DUSART, ainsi que chez L. DUVIVIER-STERPIN, rue sur Meuse, au prix de 10 centimes. 1499

**BELLE MAISON A VENDRE**

AVEC FACILITÉ DE PAIEMENT.

MARDI 30 OCTOBRE 1858, à 10 heures du matin,

Le notaire MOXHON vendra aux enchères en son étude,

**UNE MAISON.**

SITUÉE A LIÈGE, Nouvelle rue du Collège, pied du Pont de la Boverie.

Cette maison, récemment achevée, a la façade en pierres de taille, les boiseries en chêne, et toutes les cheminées en marbre; il y a six caves avec office; le rez-de-chaussée et les trois étages se composent de seize pièces; toutes les peintures sont à l'huile; en un mot, cette maison, d'une grande solidité, réunit à une bonne distribution les plus belles décorations.

Dans la cour, qui a trente-six mètres de superficie, se trouve un bâtiment à plate-forme, réunissant lavoir, four, fournil et deux commodités, se vidant d'elles mêmes, avec bassin à l'eau de pluie audessus.

S'adresser à ladite maison pour la visiter, et au notaire MOXHON pour connaître les titres et conditions. 1515

**ADJUDICATION D'UNE JOLIE MAISON**

SUR LA MISE A PRIX DE 4,000 FRANCS.

Le 31 OCTOBRE, à 11 heures du matin, IL SERA PROCÉDÉ

par le ministère de M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire, en son étude place St-Pierre, à la

**VENTE AUX ENCHÈRES, d'une jolie maison**

NOUVELLEMENT RESTAURÉE,

composée de 5 pièces au rez-de-chaussée, 2 chambres avec armoires, grenier, cave, et un jardin de 4 ares 57 mètres, située à Liège, faubourg Ste-Walburge, n° 182.

S'adresser pour voir la maison rue Agimont, N° 7 nouveau, de 2 à 4 heures, et pour connaître les conditions et prendre inspection des titres de propriété au dit M<sup>e</sup> BERTRAND, N° 1441

